

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
11

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-sept mars de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Véronique FLESCHE, Sébastien BURG, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (11) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. KIMMICH)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
M. Adriano MARCUZ
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
Mme Bilge BAYRAM
Mme Bérengère MICODI
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 9 de l'ordre du jour

Mise en place d'un Conseil Municipal des Adolescents (CMA) 14-18 ans

Dans le cadre de la participation citoyenne et de l'engagement des jeunes dans la vie locale, il est proposé la création d'un Conseil Municipal des Adolescents (CMA) destiné aux jeunes de 14 à 18 ans résidant dans la commune.

Ce conseil aura pour mission de :

- Favoriser l'expression des jeunes sur les thématiques locales qui les concernent,
- Encourager leur engagement civique et citoyen,
- Proposer et participer à la mise en œuvre de projets locaux,
- Représenter la voix de la jeunesse au sein de la municipalité.

Composition et fonctionnement : Le CMA sera composé de jeunes volontaires, recrutés sur la base du volontariat et/ou d'une sélection par appel à candidature. Le mandat des membres sera d'une durée d'un an renouvelable.

Les séances du CMA auront lieu régulièrement sous la présidence d'un élu référent et en présence du chargé de mission jeunesse, qui accompagnera les initiatives et actions du conseil.

Aspects financiers : Le fonctionnement du CMA nécessitera un budget annuel dédié pour soutenir les projets des jeunes et assurer la logistique de ses activités (communication, organisation des réunions, interventions extérieures, etc.).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

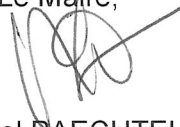
- d'approuver la création du Conseil Municipal des Adolescents.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 01 avril 2025

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Alexandre DURRWELL

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 02 AVR. 2025